



AVIS DE COURSE REGATE REGIONAL ILCA MANCHE EST N°7

Date : **07 et 08 octobre 2023**

Lieu : **LE HAVRE**

Organisation : **SPORT NAUTIQUE ET PLAISANCE DU HAVRE** sous
l'égide de la Fédération Française de Voile

Grade : **4**

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

Les régates seront régies par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2021-2024
- 1.2. les règlements fédéraux.
- 1.3. les règles de classe ILCA
- 1.4. le règlement du classement national des coureurs AFL

2 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. Les régates sont ouvertes à tous les bateaux de la classe ILCA 7, 6 et 4.
- 2.2. Les bateaux admissibles doivent se pré-inscrire, exclusivement via le formulaire internet, accessible à l'adresse ci-dessous et en réglant les frais d'inscription en ligne sur le site du SNPH
 - 2.2.1. Formulaire de pré-inscription :
Site France laser : <http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=266>
Site SNPH : www.snph.org
 - 2.2.2. Frais d'inscription : 25€ / coureur fermeture des pré-inscriptions en ligne : jeudi 05 Octobre à 23h59.
Passée cette date, les inscriptions ne seront validées qu'à la discrétion de l'autorité organisatrice.
- 2.3. Les concurrents devront confirmer sur place leur inscription et présenter :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- la carte EurlLCA 2022 reçue après adhésion à l'AFL sur sa boîte email Adhésion en ligne : <http://www.francelaser.org/Nouveau/Bulletin/adhesion.php>

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- Les bateaux admissibles doivent se préinscrire obligatoirement : sur le questionnaire disponible en ligne : www.snph.org Au plus tard le jeudi 5 octobre 2023 à 23H59.

4 PROGRAMME

4.1 Confirmation d'inscription :

Confirmation d'inscription : au club house le samedi 07 Octobre **de 10h00 à 12h30**

<u>Samedi 07 octobre 2023</u>	<u>Dimanche 08 octobre 2023</u>
- Le 1er signal d'avertissement est fixé à 14h00	- Le 1er signal d'avertissement est fixé à 10H00
- Courses à suivre.	- Courses à suivre.
- heure limite de course suivant conditions météo	- Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30

4.2 Moments de convivialité

- Samedi 07 Octobre vers 18H30 : Pot d'accueil
- Dimanche 08 Octobre vers 17H00 : Remise des prix

5.0 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront - affichées selon la Prescription Fédérale - disponibles en version électronique à suivante : www.snph.org ou sur le whatsapp concurrents.

6. CLASSEMENT

6.1 Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

6.2. (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un Bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

6.3 Le système de classement est le suivant : Système de Points a Minima.

07. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les entraîneurs utilisant une embarcation à moteur- peuvent être forfaitairement défrayés de leurs frais de carburant s'ils intègrent le dispositif sécurité.

Pour ce faire, merci de vous faire connaître avant le 1 er octobre, en précisant type et

immatriculation de l'embarcation, ainsi que nom et numéro de permis du pilote.

08. SECURITE

8.1 Chaque bateau doit être équipé d'un bout de remorquage flottant à poste d'au moins 10m

8.2 Chaque équipage mineur doit déclarer un coach capable de le prendre en remorquage pour les entrées et sorties du port. Les équipages majeurs déclareront leur coach s'ils en ont un.

8.3 Les sorties et entrées du port seront effectuées si possible en remorquage.

09 PROTECTION DES DONNÉES

09.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

09.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

10 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

11 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

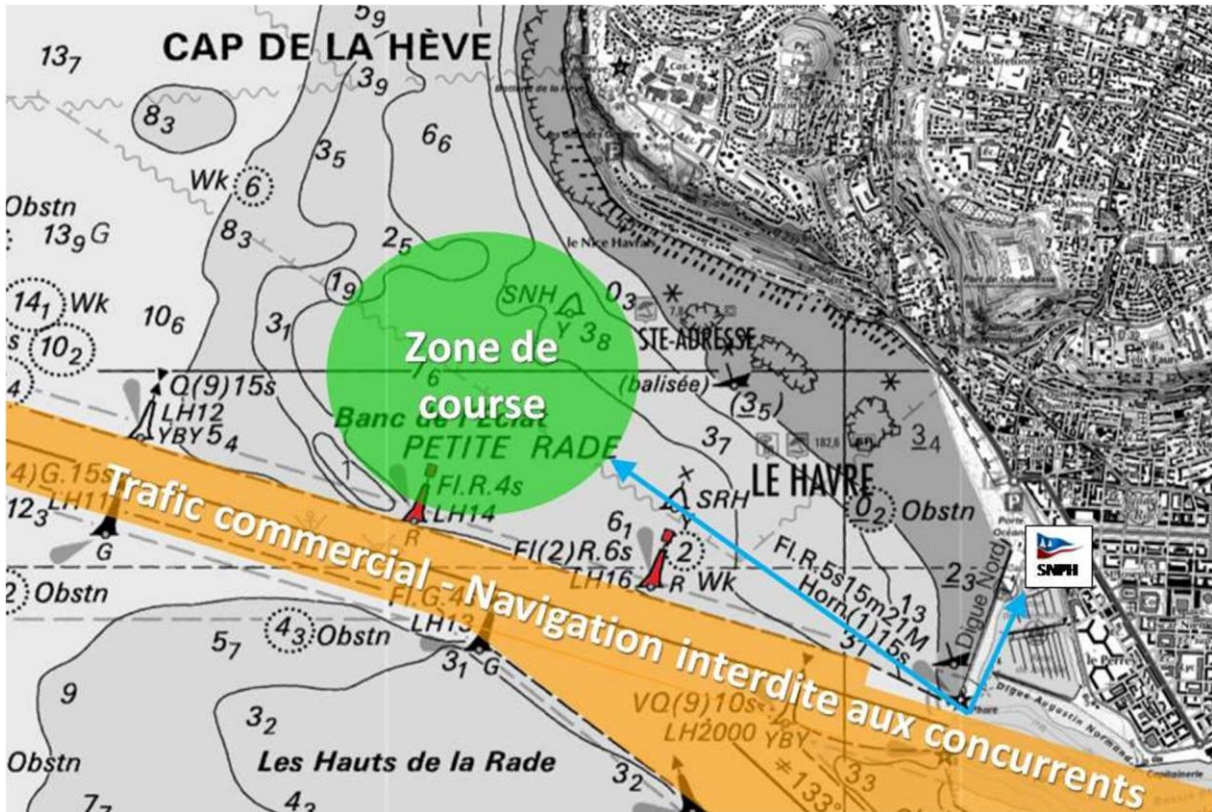
Pour plus d'informations, contacter

SPORT NAUTIQUE ET PLAISANCE DU HAVRE

02 35 21 01 41

snph@snph.org

ANNEXE ZONE DE COURSE



La zone de course est située en baie du Havre, entre le chenal et le cap de la Hève.

Il est demandé aux concurrents une attention particulière pour ne pas entrer dans les zones de trafic commercial.

Pour ce faire, les concurrents doivent veiller à respecter scrupuleusement les consignes suivantes :

- AUX SORTIES ET ENTREES DE PORT :
 - o Contourner au plus près l'extrémité de la digue Nord.
 - o Se dégager au plus vite vers le Nord (port de plaisance ou Baie du Havre).
 - o Suivre les directives des bateaux organisation et des autorités portuaires.

- SUR LE PLAN D'EAU :
 - o S'assurer de rester à tout moment au Nord du chenal, délimité par des bouées latérales Bâbord rouges.
 - o En cas d'attente, privilégier, sans gêner les concurrents en course, les zones au Nord ou à l'Est de la zone de course. *



Attention, stationnement strictement interdit sur le terre-plein du port pendant la durée de la régate !

ANNEXE PLAN DU SITE ET ACCES

L'accès au site se fait par le Quai Eric Tabarly.

Les remorques et bateaux peuvent être stockés dans deux parcs différents.

Les inscriptions, le tableau officiel, les briefings ont lieu au SNPH (premier étage).